D2025-1-1-17b

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 27 Février 2025 à 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **48**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :
21 février 2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20250227-D2025-1-1-17b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Vire Normandie – Approbation des Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			**M. Maurice ANNE**		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			**M. Alain DECLOMESNIL**		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			**Mme Marie-Line LEVALLOIS**		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			**M. Frédéric BROGNIART**		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Après sollicitation de la commune de Vire Normandie, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Calvados à fait une proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur les sites suivants :

- L'église Saint-Gilles à Coulonces ;
- Le pupitre du cimetière de Maisoncelles-la-Jourdan ;
- Le dolmen de la loge aux Sarrazins à Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont ;
- L'ancien portail du couvent de Blon à Vaudry.

Cette proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été approuvée par la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, cette création de PDA a fait l'objet d'une enquête publique conjointe avec la Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Vire Normandie.

VU la délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie a émis un avis favorable à la proposition de création de Périmètres Délimités des Abords sur la commune de Vire Normandie ;

VU la délibération D2024-5-4-13 du 30 mai 2024 par laquelle le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a émis un avis favorable au projet de PDA proposé par l'UDAP du Calvados et a autorisé à ce qu'il soit joint à l'enquête publique de la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie ;

VU l'arrêté A-2024-28 du 22 novembre 2024 soumettant à enquête publique unique le projet de Modification de droit commun n°3 du PLU de Vire Normandie et la proposition de Périmètres Délimités des Abords sur la commune de Vire Normandie.

Considérant que parmi les 19 observations qui ont été déposées dans les registres des communes ou dans le registre dématérialisé dont 2 en doublons, aucune observation n'a porté sur les Périmètres Délimités des Abords sur la commune de Vire Normandie ;

Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur donnant un avis favorable ;

Considérant que les PDA approuvés par la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau demeurent inchangés à l'issue de l'enquête publique.

Selon l'exposé de ces motifs et suivants les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 4 février 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 12 février 2025, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE CONFIRMER** les Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur la commune de Vire Normandie approuvés (cf. document joint) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau à transmettre les conclusions de l'enquête publique au préfet de Région en vue de la prise d'un arrêté portant sur la création des Périmètres Délimités des Abords sur la commune de Vire Normandie ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à mettre à jour les annexes du PLU de Vire Normandie dès notification de l'arrêté préfectoral.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**56**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,